



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 6 juillet 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin  
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin

Sont absents à cette séance :

Siège no 2 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 6 Madame France Bégin

**Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.**

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**124507-07-2021** Il est proposé par Monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 25 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 JUIN 2021

**ACTIVITÉ SPÉCIALE**

4. DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME SUZANNE BUSQUE, BRIGADIÈRE



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

LÉGISLATION

N° de résolution  
ou annotation

5. MTQ / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS VISANT LA COMPENSATION DES SOMMES VERSÉES POUR L'ANNÉE CIVILE 2020
6. EMPRUNT PAR BILLET 2 469 000 \$ (REFINANCEMENT RÈGLEMENT 327-06-2002 PROJET AQUEDUC, FINANCEMENT 599-2020 – ACQUISITION DU LOT PROJETÉ NUMÉRO 6 393 728 – PROJET AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL, FINANCEMENT RÈGLEMENTS 594-2020 – PROJET RÉFECTION ROUTE DES BOURQUE)
7. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 604-2021 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2021 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

9. 4<sup>E</sup> RUE DU LAC-AUX-CYGNES : EMBLACEMENT POUR LES BACS À ORDURE
10. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – RÈGLEMENT 552-2016 : DEMANDE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 285, 6<sup>E</sup> RANG

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT : OFFRE DE SERVICE – 9398-1686 QUÉBEC INC.
12. MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
13. FABRIQUE

FINANCES

14. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

15. DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU LAC-RAQUETTE : RÉDUCTION DE VITESSE À 40 KM / HRE SUR LA ROUTE DES BOURQUE SECTEUR ENTRE LA 2<sup>E</sup> RUE DU LAC-RAQUETTE ET LE RANG ST-GUILLAUME
16. RUE DES ÉPINETTES : AUTORISATION PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

17. RÉPARATION DU PAVAGE : COUR DE L'ÉGLISE
18. PROJET ROUTE DES BOURQUE : CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES
19. DEMANDE DE PAIEMENT :
  - 19.1 # 6 - ROUTE DES BOURQUE
  - 19.2 # 2 - 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL / RANG LE PANET
  - 19.3 # 2 - 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL
  - 19.4 # 2 - RÉFECTION DE LA CANALISATION COURS D'EAU GÉDÉON-LOUBIER (COUTURE EXPRESSWAY)
20. SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : INDICATEUR DE VITESSE

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

21. PROJET « POUR UN SENTIER VÉLO-PÉDESTRE INCLUSIF ET SÉCURITAIRE » - OCTROI MANDAT : PELLE MÉCANIQUE
22. SOCIÉTÉ HISTORIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DES ARMOIRIES SUR LES AFFICHES D'INTERPRÉTATION HISTORIQUE

PERSONNEL

23. ADHÉSION : NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LEUR FAMILLE (PAMF)
24. CORRESPONDANCE
25. RAPPORT DES COMITÉS
  - 25.1 PROJET VIRIDIS
26. AUTRES ITEMS
  - PELLE MÉCANIQUE : NETTOYAGE ET CREUSAGE DES FOSSES (PETITE ROUTE DE RANG 6, STE-EVELINE ET ST-CHARLES)
  - COLLABORATION POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
  - DEMANDE DE DÉROGATION : PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE – 25 RUE VICTOR
  - RÉOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX :
    - RIRL 2018-794 ROUTE DES BOURQUE
    - RIRL 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL / RANG LE PANET
  - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS
  -
27. PÉRIODE DE QUESTIONS



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

N° de résolution  
ou annotation

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 JUIN 2021**

**124508-07-2021** Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 et de la séance d'ajournement du 22 juin 2021 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**4. DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME SUZANNE BUSQUE, BRIGADIÈRE**

Après 7 années de service à titre de brigadière, madame Suzanne Busque a pris la décision de quitter son poste pour une retraite bien méritée. En remerciement pour ses loyaux services, monsieur Eric Rouillard, maire, lui remet au nom du conseil municipal et des employés municipaux un certificat de reconnaissance et des cadeaux.

**5. RÉSOLUTION MTO**

**124509-07-2021** ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 138 561 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Benoît-Labre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Benoît-Labre atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 138 561 \$ pour l'année civile 2020 pour des dépenses réelles de 323 232 \$.

**6. EMPRUNT PAR BILLET 2 469 000 \$ (REFINANCEMENT RÈGLEMENT 327-06-2002 PROJET AQUEDUC, FINANCEMENT 599-2020 – ACQUISITION DU LOT PROJETÉ NUMÉRO 6 393 728 – PROJET AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL, FINANCEMENT RÈGLEMENT 594-2020 – PROJET RÉFECTION ROUTE DES BOURQUE)**

**6.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**OBLIGATION AU MONTANT DE 2 469 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ**  
**LE 16 JUILLET 2021**

N° de résolution  
ou annotation

124510-07-2021

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 469 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
327-06-2002	96 200 \$
599-2020	274 000 \$
594-2020	2 032 000 \$
594-2020	66 800 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 599-2020 et 594-2020, la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 juillet 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

C.D. DU SUD DE LA CHAUDIÈRE  
10555 BOUL. LACROIX  
ST-GEORGES, QC  
G5Y 1K2

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Benoît-Labre, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 599-2020 et 594-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**6.2 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATION**

**124510-07-2021**

Date d'ouverture :	6 juillet 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 juillet 2021
Montant :	2 469 000 \$		

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts numéros 327-06-2002, 599-2020 et 594-2020, la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 juillet 2021, au montant de 2 469 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

238 000 \$	0,55000 %	2022
241 000 \$	0,70000 %	2023
245 000 \$	0,90000 %	2024
249 000 \$	1,15000 %	2025
1 496 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,59900 Coût réel : 1,56891 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

238 000 \$	0,50000 %	2022
241 000 \$	0,70000 %	2023
245 000 \$	0,95000 %	2024
249 000 \$	1,20000 %	2025
1 496 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,76500 Coût réel : 1,60885 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

238 000 \$	0,55000 %	2022
241 000 \$	0,70000 %	2023
245 000 \$	0,95000 %	2024
249 000 \$	1,20000 %	2025
1 496 000 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,78397 Coût réel : 1,64291 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 2 469 000 \$ de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

**QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**7. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 604-2021 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller, monsieur Michel Gosselin, dépose un projet de règlement (604-2021) sur l'utilisation de l'eau potable.

**8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2021 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

Le conseiller, Michel Gosselin, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 605-2021) relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

**9. 4<sup>E</sup> RUE DU LAC-AUX-CYGNES : EMBLACEMENT POUR LES BACS À ORDURE**

**124511-07-2021** **Considérant** que les résidents de la 4<sup>e</sup> rue du Lac-aux-Cygnés avisent la municipalité du manque d'espace sur l'accotement du 9<sup>e</sup> rang Lac-aux-Cygnés pour l'entreposage des bacs à ordures et de recyclage en vue de leur cueillette ;

**Considérant** qu'il y a de plus en plus de résidents permanents dans la 4<sup>e</sup> rue du Lac-aux-Cygnés ;

**Considérant** l'étroitesse de ladite 4<sup>e</sup> rue Lac-aux-Cygnés ne permet pas la cueillette de porte-à-porte des ordures et du recyclage ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des travaux publics d'allonger la canalisation du fossé du 9<sup>e</sup> rang Lac-aux-Cygnés d'une longueur de 8 pieds assurant ainsi la sécurité des automobilistes et la préservation des bacs à ordures et à recyclage lors des opérations de déneigement.

**10. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES - RÈGLEMENT 552-2016 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - 285, 6<sup>E</sup> RANG**

**124512-07-2021** **Considérant** que les propriétaires du 285, 6<sup>e</sup> Rang ont déposé l'annexe A dûment complétée du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 mentionné en préambule et révisé par la résolution 123411-08-2018 aux propriétaires 285, 6<sup>e</sup> Rang d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**11. POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT : OFFRE DE SERVICE – 9398-1686 QUÉBEC INC.**

**124513-07-2021** **Considérant** que suite à l'adoption de la résolution 124505-06-2021, des discussions ont eu cours entre monsieur Luc Rondeau de la compagnie 9398-1686 Québec inc. et les intervenants de la municipalité eu égard à la charge de travail et à la méthode de travail du service d'urbanisme ;

**Considérant** que monsieur Rondeau accepte de réaliser le mandat à 15 h par semaine, mais demande un taux horaire de 65 \$ ;

**Considérant** que suite aux discussions intervenues, un mandat de 30 h par semaine est plus réaliste pour un montant forfaitaire de 1 100 \$, par semaine, taxes en sus pour un contrat de 50 semaines ;

**Considérant** que l'un dans l'autre, la somme déboursée par la municipalité n'est pas très grande pour s'assurer d'un service complet ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 124505-06-2021 ; de retenir les services de la compagnie 9398-1686 Québec inc., en l'occurrence, monsieur Luc Rondeau, comme inspecteur municipal en urbanisme, en environnement et des cours d'eau pour réaliser les tâches suivantes :

- Émettre les permis de construction et certificats d'autorisation en conformité avec les règlements d'urbanisme ;
- Répondre aux demandes de renseignements concernant les normes, lois et règlements d'urbanisme ;
- Répondre aux plaintes des citoyens ;
- Émettre des avis et des constats d'infraction et en assurer le suivi ;
- Rencontrer le conseil municipal et comité consultatif d'urbanisme ;
- Effectuer des inspections sur le territoire de la municipalité afin de valider la conformité des interventions ;
- Représenter la municipalité devant les tribunaux ;
- Informer la direction générale des mises à jour à faire aux règlements d'urbanisme et/ou différentes politiques ;
- Intégration des données dans le programme logiciel CIM (permis / plan de zonage / etc.) ;
- Cibler les fosses septiques non-conforme à faire inspecter ;
- Appliquer la politique des cours d'eau ;

une copie de l'assurance responsabilité pour erreur et omission de ladite compagnie sera déposée à la signature de contrat ; le mandat est d'une période de 50 semaines couvrant du 7 juillet 2021 au 30 juin 2022 pour un montant forfaitaire de 1 100 \$ par semaine, taxes en sus ; d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat.

**12. MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**124514-07-2021** **Considérant** que le conseil municipal veut apporter différentes modifications à ses règlements d'urbanisme ;

**Considérant** que le service d'urbanisme de la MRC de Beauce-Sartigan offre ce service ;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'urbanisme de la MRC de Beauce-Sartigan pour modifier les règlements d'urbanisme comme suit :

- Autorisation des roulottes de séjour sur les terrains riverains aux Lac-aux-Cygnés, Lac-Raquette, Lac St-Charles et Lac Rond ;
- Autorisation de l'utilisation des conteneurs dans toutes les zones ;
- Piscine – selon le règlement provincial ;
- Définir le terme embarcation ;
- Revoir la définition de roulotte ;
- Revoir la définition de véhicule récréatif pour faire la part des choses entre une définition et une norme ;
- Revoir la réglementation pour les droits acquis des roulottes (branché à une installation septique, marge de recul, etc.) ;
- Interdire la coupe d'arbre mature dans les talus de 30 pour cent et plus ;
- Détailler les éléments à retrouver dans une étude ou avis géotechnique ainsi que la procédure pour la présentation au CCU ;
- Revoir les définitions ligne de rue et emprise pour une uniformité dans l'ensemble des règlements ;
- Terrain riverain : revoir la définition de la ligne de terrain arrière ;
- Revoir la définition d'abri d'auto

### **13. FABRIQUE**

Monsieur Eric Rouillard, maire, réitère, aux personnes présentes et à l'écoute, l'intérêt de la municipalité à acquérir les bâtiments religieux appartenant à la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques, en l'occurrence, l'église et le presbytère et que des discussions sont en cours.

Qu'un sondage a été réalisé en 2019 afin de connaître l'opinion de la population eu égard à l'avenir desdits bâtiments religieux et tous s'accordent à reconnaître l'importance de conserver un lieu de culte sur notre territoire dont la municipalité s'est engagée à respecter.

Monsieur Rouillard trouve désolant de la part du comité local de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques d'avoir fixé une rencontre sur l'avenir des bâtiments religieux à la même case horaire que la tenue de la séance du conseil municipal privant ainsi les membres du conseil et des paroissiens à participer à ladite rencontre.

### **14. COMPTES DU MOIS**

- 124515-07-2021** Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 1 469 215,50 \$ et d'autoriser leur paiement.

### **15. DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU LAC-RAQUETTE : RÉDUCTION DE VITESSE À 40 KM / H SUR LA ROUTE DES BOURQUE SECTEUR ENTRE LA 2<sup>E</sup> RUE DU LAC-RAQUETTE ET LE RANG ST-GUILLAUME**

**Considérant** que l'Association des riverains du Lac-Raquette demande au conseil municipal de réduire la vitesse à 40 km/h sur la route des Bourque entre la 2<sup>e</sup> rue du Lac-Raquette et le rang St-Guillaume et d'y ajouter un ped-zone dans le but d'assurer la sécurité des enfants, cyclistes et piétons ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Après discussions, les membres du conseil ne sont pas en accord avec la demande de modification de la limite de vitesse dans le secteur visé ; toutefois, ils sont en faveur pour l'ajout d'un ped-zone et la patrouille accrue du secteur par la Sûreté du Québec ; finalement, la taille de la haie de cèdres au 20, rang St-Jean est exigé au propriétaire pour dégager le panneau « Arrêt ».

**16. RUE DES ÉPINETTES : AUTORISATION PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**17. RÉPARATION DU PAVAGE : COUR DE L'ÉGLISE**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**18. PROJET ROUTE DES BOURQUE : CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES**

**124516-07-2021** **Considérant** que monsieur Pier-Luc Rancourt, ingénieur au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande au conseil municipal de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réfection de la Route des Bourque en considérant la liste de déficiences et des travaux à compléter ;

**En conséquence**, il est proposé par Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages du projet de la Route des Bourque.

**19. DEMANDE DE PAIEMENT :**

**19.1 #6 – ROUTE DES BOURQUE**

**124517-07-2021** **Considérant** que la compagnie Giroux et Lessard Ltée demande le paiement numéro 6 pour le projet de la réfection de la Route des Bourque ;

**Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 6 à la compagnie Giroux et Lessard Ltée d'un montant de huit cent huit mille neuf cent soixante-treize dollars et soixante-dix-neuf sous (808 973,79 \$), taxes incluses pour le projet de la réfection de la Route des Bourque.

**19.2 #2 – 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL / RANG LE PANET**

**124518-07-2021** **Considérant** que la compagnie Giroux et Lessard Ltée demande le paiement numéro 2 pour le projet de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL / rang Le Panet ;

**Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 2 à la



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

compagnie Giroux et Lessard Ltée d'un montant de soixante-dix-sept mille huit cent dix-neuf dollars et trente-six sous (77 819,36 \$), taxes incluses pour le projet de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL / rang Le Panet.

**19.3 #2 – 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL**

**124519-07-2021** **Considérant** que la compagnie RJ Dutil demande le paiement numéro 2 pour le projet de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL ;

**Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie RJ Dutil d'un montant de trois cent huit mille neuf cent soixante-sept dollars et cinquante-trois sous (308 967,53 \$), taxes incluses pour le projet de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL.

**19.4 #2 – RÉFECTION DE LA CANALISATION COURS D'EAU GÉDÉON-LOUBIER (COUTURE EXPRESSWAY)**

**124520-07-2021** **Considérant** que la compagnie RJ Dutil demande le paiement numéro 2 pour le projet de réfection de la canalisation du cours d'eau Gédéon-Loubier (Couture Expressway) ;

**Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie RJ Dutil d'un montant de dix mille quatre cent neuf dollars et vingt-six sous (10 409,26 \$), taxes incluses pour le projet de réfection de la canalisation du cours d'eau Gédéon-Loubier (Couture Expressway).

**20. SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : INDICATEUR DE VITESSE**

**124521-07-2021** **Considérant** que les résidents du secteur du 6<sup>e</sup> rang entre le numéro civique 196 et la 3<sup>e</sup> rue Leclerc se plaignent des excès de vitesse des automobilistes ;

**Considérant** que le parrain de la municipalité à la Sûreté du Québec propose à la municipalité d'installer un indicateur de vitesse (radar) près du numéro civique 196, en direction Sud, afin de rappeler aux automobilistes que la zone de 50 km/h se poursuit jusqu'à la hauteur de la 3<sup>e</sup> rue Leclerc ;

**Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan détient cet équipement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan d'installer l'indicateur de vitesse face au numéro civique 196, 6<sup>e</sup> rang, en direction Sud, afin de sensibiliser les automobilistes de leurs excès de vitesse et de les inciter à respecter la limite de 50 km/h.

**21. PROJET « POUR UN SENTIER VÉLO-PÉDESTRE INCLUSIF ET SÉCURITAIRE » - OCTROI MANDAT : PELLE MÉCANIQUE**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124522-07-2021

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est financée à 100 % pour son projet « Pour un sentier vélo-pédestre sécuritaire » ;

**Considérant** que les services d'une pelle mécanique doivent être retenus pour l'aménagement paysager du rond-point et de la descente à l'arrière de l'OTJ ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'une pelle mécanique de la compagnie Excavation Blais et Paquet au taux horaire de 130 \$ pour un nombre d'heures estimé à 76 heures en vue des travaux mentionnés en préambule.

**22. SOCIÉTÉ HISTORIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DES ARMOIRIES SUR LES AFFICHES D'INTERPRÉTATION HISTORIQUE**

124523-07-2021

**Considérant** que dans le cadre du projet des affiches d'interprétation historique, la Société Historique demande l'autorisation pour l'utilisation des armoiries de la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Société Historique à utiliser les armoiries de la municipalité pour la conception des affiches d'interprétation historique.

**23. ADHÉSION : NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LEUR FAMILLE (PAMF)**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**24. CORRESPONDANCE**

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2021.

**25. RAPPORT DES COMITÉS**

**25.1 PROJET VIRIDIS**

Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, fait un compte-rendu de l'état d'avancement du projet VIRIDIS.

Monsieur Eric Rouillard, maire, fait un compte-rendu de la dernière séance des maires à la MRC de Beauce-Sartigan.

**26. AUTRES ITEMS**

- **PELLE MECANIQUE : NETTOYAGE ET CREUSAGE DES FOSSES ( PETITE ROUTE DU RANG 6, STE-EVELINE ET ST-CHARLES)**

124524-07-2021

**Considérant** que le service des travaux publics a prévu, au budget annuel, des argents pour nettoyer et creuser des fossés en vue de la pérennisation de nos infrastructures ;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que les routes ciblées pour 2021 sont une partie de la Petite route du rang 6, une partie du rang Ste-Eveline et une partie du rang St-Charles ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu des conseillers présents de retenir les services de la pelle mécanique de la compagnie Excavation Blais et Paquet au tarif horaire de 130 \$ dont le budget prévu est de 10 000 \$ pour les travaux de nettoyage et de creusage des fossés des routes mentionnées en préambule.

- **COLLABORATION POUR LA PERSÉVÉRENCE SCOLAIRE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**124525-07-2021** **Considérant** que dans le cadre de la campagne régionale de sensibilisation à la saine conciliation études-travail, à la persévérance et à la motivation scolaire, MonChoixMesÉtudes, le Comité stratégique en réussite éducative de Beauce-Sartigan demande aux municipalités :

- l'autorisation d'installer des oriflammes sur les poteaux des lumières de rues ;
- d'installer et de désinstaller lesdites oriflammes aux dates convenues ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer aux demandes mentionnées en préambule du Comité stratégique en réussite éducative de Beauce-Sartigan ; avant de procéder à l'installation, une copie de l'autorisation du MTQ devra être déposée à la municipalité.

- **DEMANDE DE DÉROGATION : PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE – 25 RUE VICTOR**

**124526-07-2021** **Considérant** que les propriétaires du 25, rue Victor demandent une dérogation au règlement 530-2014 relatif aux ponceaux d'entrée privée afin d'être autorisés à installer un ponceau d'entrée privée de 32 pieds de long alors que ledit règlement 530-2014 autorise un ponceau de 24 pieds de long ;

**Considérant** que le conseil municipal a pour projet de modifier ledit règlement 530-2014 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les propriétaires du 25, rue Victor à installer un ponceau d'entrée privée d'une longueur de 32 pieds dans la servitude cédée par la municipalité.

- **RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX :**

- **RIRL 2018-794 / ROUTE DES BOURQUE**

**124527-07-2021** **Considérant** que les travaux de réfection de la Route des Bourque réalisés dans le cadre du programme RIRL (RIRL 2018-794) sont terminés ;

**Considérant** que pour enclencher le processus de versement de ladite aide financière RIRL, la municipalité doit transmettre des pièces justificatives, dont une résolution attestant la fin des travaux ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer au Ministère des Transports, par la présente résolution, la fin des travaux de réfection de la Route des Bourque en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

- **RIRL 2017-734 / 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PIRRL / RANG LE PANET**

**124528-07-2021** **Considérant** que les travaux de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL incluant le rechargement du rang Le Panet réalisés dans le cadre du programme RIRL (RIRL 2017-734) sont terminés ;

**Considérant** que pour enclencher le processus de versement de ladite aide financière RIRL, la municipalité doit transmettre des pièces justificatives, dont une résolution attestant la fin des travaux ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer au Ministère des Transports, par la présente résolution, la fin des travaux de la 2<sup>e</sup> année du PIRRL (Remplacement de 3 ponceaux et couche d'usure rang 9 Nord et remplacement d'un ponceau dans les rangs des Binet et St-Henri Ouest) incluant le rechargement du rang Le Panet.

• **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS**

**124529-07-2021** **Considérant** qu'au plan triennal d'immobilisations 2021, le conseil municipal a prévu faire la réfection du terrain de tennis ;

**Considérant** qu'une aide financière est disponible, de l'ordre de 75 % des coûts admissibles, dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec – Développement économique Canada pour les régions du Québec ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Danick Laframboise, coordonnateur en loisirs et à la culture à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec – Développement économique Canada pour les régions du Québec et d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer les documents requis.

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes à l'écoute posent des questions aux membres du conseil.

**28. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**124530-07-2021** **II** est proposé par Monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 H 35.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.